

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 13 janvier 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Kate MARIE, Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Anne Laure JEAN BAPTISTE.

ABSENTS EXCUSES

Jean Pierre BUERBA procuration à Stéphane AUZERAL
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Stéphane AUZERAL est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDES – TRAVAUX DE REFECTION DU TOIT DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS – FAR 2025 (19-2025)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité et l'urgence de refaire la couverture du toit du futur ex centre de secours, celle-ci étant fortement dégradée.

Dans un premier temps, il s'agit de déposer et d'évacuer la couverture existante puis de refaire la couverture en totalité. Dans un second temps, de créer une ouverture sur le mur côté Ouest au niveau du rez de chaussée.

Pour ce faire, l'entreprise SOCABAT Construction propose de mettre en œuvre l'ensemble de ces travaux pour un montant de 55 937,65€ HT.

Dans ce contexte, il convient de demander les financements nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présent et représentés, décide :

- D'approuver la demande d'aide auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées sous forme de subvention au titre du Fond d'Aménagement Rural 2025, soit un montant de 20 000€,
- D'inscrire les crédits au budget 2025,
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau